

Famille et société entre pratiques et représentations : les Grecs, les Romains, les autres et nous en comparaisons triangulaires

« Antiquité, territoire des écarts »

Sandra BOEHRINGER, Romain BRETHERS, Claude CALAME, Florence DUPONT, Tristan MAUFFREY

EHESS (Centre AnHiMA et CRAL)

Face aux Anciens, grecs et romains, l'exercice de comparaison triangulaire est indispensable : il vise à aiguïser l'exigence critique vis-à-vis de l'Antiquité gréco-romaine et vis-à-vis de nous-mêmes dans le passage par une culture tierce. Il permet de décentrer notre regard sur des sociétés anciennes que nos interprétations (re)construisent souvent selon des approches analogiques ou généalogiques, en projetant une Antiquité idéalisée sur la modernité.

L'exercice du double écart comparatif portera sur la question de la famille dans les structures et relations sociales et dans ses représentations : parenté, consanguinité, filiation maternelle/paternelle, mari/épouse, alliance, viri-/uxorilocalité, transmission, patrimoine, autant de grilles d'analyse anthropologique (souvent à base latine) qui ont permis des lectures de sociétés éloignées dans le temps ou dans l'espace, mais qui ont souvent imposé des interprétations anachroniques ou ethnocentrées. Grâce à une approche croisant les acquis de l'anthropologie, de la sociologie et de la linguistique pragmatique, donc en rompant avec les habituelles analyses textuelles, la comparaison des cultures que ce séminaire propose de mener permettra d'ajouter un second écart au premier et de raviver la force subversive de l'altérité antique.

**SEMINAIRE du jeudi 3 mai 2018
de 19 h à 21 h**

EHESS, 105 Bd Raspail, Salle 13, 75006 Paris
(M^o Saint-Placide ou Notre-Dame-des-Champs)

Jérôme WILGAUX
(Université de Nantes)

**Entre vérités et fictions :
les fondements de la parenté en Grèce ancienne**

Si, dans un cadre parental, les termes grecs *gnêsios* et *nothos* qualifient et opposent filiation légitime et illégitime, de manière plus générale ces termes peuvent être utilisés pour opposer le vrai au faux, l'authentique au falsifié, au contrefait. Très nombreuses sont de fait les sources grecques qui dénoncent des enfants supposés et les mensonges sur lesquels les liens de parenté peuvent se construire. La parenté peut dès lors s'appréhender comme fondée sur une vérité, nécessitant des preuves, ce savoir étant particulièrement détenu par les mères. Pour être pleinement compris, cet imaginaire social de la famille et de la parenté doit cependant être replacé dans son cadre civique et statutaire, et confronte une pluralité de points de vue, révélatrice des tensions sociales propres au système de parenté grec.

Répondant : Enric Porqueres i Gené (EHESS)



**Antiquité
territoire
des Écarts**
Association loi 1901



AnTEcarts@gmail.com



<http://labantique.hypotheses.org>



<http://twitter.com/AnTEcarts>



<http://www.facebook.com/AnTEcarts>